



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aménagement du littoral

Question écrite n° 56632

Texte de la question

M. François Goulard appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la nécessité de mettre en place un nouveau schéma directeur de signalisation des côtes françaises. Le balisage existant correspond à une époque où la navigation de plaisance était encore peu pratiquée. Aujourd'hui, la multiplicité des bateaux évoluant au large des côtes oblige à une adaptation rapide du balisage de signalisation sous peine de voir se développer les accidents. Il lui est demandé s'il entend prendre des mesures en ce sens.

Texte de la réponse

Les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement chargés de la signalisation maritime attachent une attention particulière au maintien et à l'amélioration du balisage dans un souci constant de garantir aux usagers de la mer un service de qualité. Le plan de modernisation correspondant engagé sur cinq ans, pour un montant financier de 526 millions de francs comprend le remplacement des baliseurs et des bateaux de travaux, la fourniture et la mise en place de bouées de nouvelle génération, la remise à niveau des établissements de signalisation maritime et la modernisation des aides radio électriques (corrections différentielles pour le positionnement par satellites [DGPS], et balises répondeuses radar). Les études de schémas directeurs de signalisation maritime sont inscrits dans les plans d'objectifs des services concernés. Le travail engagé à cette fin sur le littoral depuis plusieurs années, dans le cadre d'une procédure associant les usagers (Commission nautique locale, Commission des phares), a abouti à des évolutions sensibles par secteur. A titre d'exemple, pour le département du Morbihan, le schéma directeur du secteur maritime de La Vilaine est achevé, les zones de Pénerf, de Saint-Gildas-de-Rhuys, du golfe du Morbihan sont en cours de finalisation. Ces études qui ont pour objectif l'amélioration de la sécurité maritime mettent très souvent en évidence des problèmes de conflits entre usagers divers (plaisanciers, marins professionnels de pêche et de commerce, ostréiculteurs, etc.), qui retardent l'élaboration des schémas directeurs. Le perfectionnement du balisage s'est toutefois poursuivi ces dernières années, sans attendre leur élaboration, avec notamment, la construction de tourelles et de balises (Le Gareau à Sauzon, Er Pondeu, Les Deux-Frères, Basse-Frégate à Quimbéron, etc.). Cette année, de nombreuses opérations sont également programmées telles que l'amélioration de l'accès du port de Lorient par la passe Sud, le chenal d'accès au Port de Nantes/Saint-Nazaire, la Tourelle de « La Foraine » à Cherbourg, l'alignement d'entrée au port de Saint-Malo, le chenal d'Ors, etc.). Enfin un travail de réflexion sur le balisage des cultures marines, qui vient d'aboutir, doit permettre à court terme une meilleure prise en compte de la problématique correspondante.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56632

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : équipement et transports
Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 253

Réponse publiée le : 14 mai 2001, page 2844